

Page: 1/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

V - 3 Date d'impression: 23.05.2017 Révision: 23.05.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: AFH- 1 TRENNMITTEL
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation

Agents de séparation

Exclusivement pour utilisateurs/spécialistes avertis.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Vosschemie GmbH

Esinger Steinweg 50

D-25436 Uetersen

Phone: +49 (0)4122 717 0; Fax: +49 (0)4122 717158; info@vosschemie.de

· Service chargé des renseignements:

Abteilung Labor / +49 (0)4122 717 0

s.schaller@vosschemie.de

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland

Phone: +49 (0)551 19240

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

(suite page 2)



Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 1)



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS07 GHS0

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Hydrocarbures, C9, aromatiques

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · 2.3 Autres dangers

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

(suite page 3)



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 2)

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	1	y O	
	· Composants dangereux:		
ı	Numéro CE: 927-241-2	hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes,	75-<80%
	Reg.nr.: 01-2119471843-32		
		♠ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	
		Hydrocarbures, C9, aromatiques	15-<20%
	Reg.nr.: 01-2119455851-35	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ Aquatic Chronic 2, H411; ♦ STOT SE 3, H335-H336	

<sup>·</sup> Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Risque d'oedème pulmonaire.

Risque de pneumonie.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges

Migraine

Nausées

Perte de connaissance

Dyspnée

(suite page 4)



Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 3)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Brouillard d'eau

Poudre ABC

Mousse

Dioxyde de carbone

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Veiller à une aération suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 5)



Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 4)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

N'exécuter les procédures de transvasement que dans des stations possédant un système d'aspiration.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Des mélanges inflammables peuvent se constituer dans les fûts vidangés.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Protection antidéflagrante exigée.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- $\cdot$  Température de stockage recommandée: +  $10~^{\circ}C~$  +  $30~^{\circ}C$
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 6)



Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

		(suite de la page
DNEL		
hydrocarbu	res en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes,	cycloalcanes, <2% aromatiques
Oral	Long-term exposure - systemic effects	699 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	699 mg/kg bw/day (general population)
		773 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	608 mg/m³ (general population)
		$2035 \text{ mg/m}^3 \text{ (worker)}$
Hydrocarbi	ires, C9, aromatiques	
Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Dermique	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
		25 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m³ (general population)
		150 mg/m³ (worker)

#### · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

#### · Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard. Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

#### · Protection des mains:

Pour éviter des problèmes de peau, réduire le porter des gants au minimum indispensable.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**DIN EN 374** 

Caoutchouc fluoré (Viton)

(suite page 7)



Page: 7/12

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

V - 3 Date d'impression: 23.05.2017 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 6)

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 (≥ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc nitrile Butylcaoutchouc

Caoutchouc naturel (Latex)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs
- · Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Éviter le rejet dans l'environnement.

9.1 Informations sur les propriétés physiques	et chimiques essentielles
Indications générales	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébul	lition: > 140 °C
Point d'éclair	> 24 °C
Température d'inflammation:	> 200 °C
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélang
	explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	5 hPa
Densité à 20 °C:	0,8 g/cm³
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau à 20 <b>°</b> C:	< 0,1 g/l
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	$<20  mm^2/s  (DIN 53015)$



Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 7)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Tenir à l'abri de la chaleur.

- · 10.5 Matières incompatibles: Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD	/LC50 détei	rminantes pour la classification:
Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (derived)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (lapin) (derived)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 20 mg/l (rat) (derived)

hydrocarbu	res en C9-C	110, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques
Oral	LD 50	> 5000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 401)
Dermique	LD 50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD Guideline 402)
Inhalatoire	<i>LC 50 / 4h</i>	> 23 mg/l (rat) (Vapour)
	LC50 /4h	$> 5600 \text{ mg/m}^3 \text{ (rat) (Aerosol, } > 5,6 \text{ mg/l)}$
Hydrocarbı	ires, C9, arc	omatiques
Oral	LD 50	3492 mg/kg (rat) (OFCD 401)

Orai	LD 50	3492 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD 50	> 3160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 6193 mg/m³ (rat) (OECD Guideline 403, vapour)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité subaiguë à chronique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

- · Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 8)

#### · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
- Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- $\cdot \textit{Toxicit\'e sp\'ecifique pour certains organes cibles exposition r\'ep\'et\'ee}$

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRI	$\boldsymbol{\Omega}$	TIR 1	9 · 1	m	format	ione	écol	ogianes
MUDIA	Z	ULL	<b>4.</b> 1	Щ	OI III WI	UILS	ecoi	ogiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
EC50/48h	10-100 mg/l (daphnia) (calculated)
EC50/72h	10-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (calculated)
LC50/96h	10-100 mg/l (poecilia reticulata) (calculated)

	hydrocarbures e	en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	
	EC50	10-30 mg/l (oncorhynchus mykiss) (96h)	
	EC50/48h	> 22-46 mg/l (daphnia magna)	
	EC50/72h	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)	
	LC50/96h	> 13,4 mg/l (oncorhynchus mykiss)	
	LOEC	0,32 mg/l (daphnia magna) (21 days)	
	NOEC	0,17 mg/l (daphnia magna) (21 days)	
	NOEL	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)	
	NOELR	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)	
Ī	Hydrocarbures,	C9, aromatiques	
Ī	EC50/48h	4,5 mg/l (daphnia magna)	
- 1			

NOEL	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 h)
NOELR	<1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
Hydrocarbures, C9,	aromatiques
EC50/48h	4,5 mg/l (daphnia magna)
EL50/48h	3,2 mg/l (daphnia) (OECD Guideline 202, mobility)
EL50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD Guideline 201)
LL50/96h	9,2 mg/l (oncorhynchus aguabonita) (OECD Guideline 203)
	8,2 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	0,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72h)
	0,5 mg/l (daphnia magna) (48h)
	2,6 mg/l (pimephales promelas) (14d)
NOELR (aqua chron.	) 2,144 mg/l (daphnia magna) (21d, calculated by a computer model)

### · 12.2 Persistance et dégradabilité

hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

Biodegradation 89 % (OECD Guideline 301 F)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Biodegradation > 70 % (OECD Guideline 301 F, 28d)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)



Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 9)

- · Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· Catalogue	européen des déchets
07 05 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	UN1268
14.2 Désignation officielle de transpor ADR IMDG, IATA	t de l'ONU 1268 PRODUITS PÉTROLIERS, N.S.A. PETROLEUM PRODUCTS, N.O.S.
14.3 Classe(s) de danger pour le transp	port
	3 Liquides inflammables. 3
Classe Étiquette  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	÷ v
Étiquette  14.4 Groupe d'emballage	3

(suite page 11)



Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

	(suite de la page 1
Indice Kemler:	30
· No EMS:	F- $E$ , $S$ - $E$
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'anne. de la convention Marpol et au recueil IBC	<b>xe II</b> Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <i>ADR</i>	
· Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 3
	ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 100
	ml
Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	<i>D/E</i>
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 12)



Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.05.2017 V - 3 Révision: 23.05.2017

Nom du produit: AFH-1 TRENNMITTEL

(suite de la page 11)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Abteilung Labor
- · Contact: Frau S. Schaller
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

F.